

Compte-rendu du Conseil Municipal de LA COURTINE
du 04 Juillet 2020

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal

PRESENTS : MICHELON Jean-Marc, CHASSAING Bernard, MEMPONTEL Daniel, PRIEUR Marcelle, LACROIX-BESSE Suzanne, PIQUET Rémy, JULIEN Sophie, LEGATHE Fabrice, THAUMIAUX Delphine, GRANET Sandrine, ROMAN Alexandru, COUVREUR Roman, RAYNAUD-LONGY Gaëlle

REPRESENTE : QUESNEL Thierry

ABSENT : LONGY Camille

Secrétaire de séance : THAUMIAUX Delphine

- Portant sur « l'élection du Maire »

Monsieur Jean-Marc MICHELON ayant obtenu l'unanimité des votants est proclamé Maire.

- Portant sur « la détermination du nombre de postes d'adjoints »

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Approuve la création de trois (3) postes d'Adjoints au maire. »

- Portant sur « l'élection des adjoints »

Madame LACROIX-BESSE Suzanne à l'unanimité est proclamé 1^{er} Adjoint au maire.

Monsieur MEMPONTEL Daniel à l'unanimité est proclamé 2^{ème} Adjoint au maire.

- Portant sur « la Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité avec effet au 4 Juillet 2020 : FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

- Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- 1^{er} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- 2^{ème} Adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Portant sur « délégation du conseil municipal au maire »

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Jean-Marc MICHELON, Maire, les délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- Portant sur « la mise en place des commissions communales »

« Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, met en place les commissions suivantes :

Commission des Travaux et Voirie

Commission du budget et des Finances

Commission d'Appel d'offres

Commission écoles et cantine

Commission Information et Bulletin Municipal

Commission de gestion du personnel

Commission environnement

Responsables gîtes et salles

- Portant sur « la désignation des représentants des diverses commissions et syndicats »

« Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée arrête la composition pour les commissions et syndicats suivants :

Délégués Syndicat d'électrification (SDEC)

Délégués Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEPA de Crocq)

Déléguées Syndicat Informatique (SDIC 23)

PNR Millevaches

**Commission CNAS
Conseil d'administration de la Fondation Jacques Chirac
Communauté de Communes
Syndicat des étangs creusois
Correspondant Défense**

- Portant sur « la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs »
Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les 12 titulaires et 12 suppléants.

Le texte complet des délibérations sera, à compter du 7 Juillet 2020 consultable dans le registre des délibérations.